



Charges locatives pour une maison divisée en trois appartements

Par **yaddap**, le **11/06/2011** à **11:10**

Bonjour, je suis locataire dans une maison qui a été divisée en trois appartements. Il n'y a qu'un seul compteur pour l'eau, l'électricité et le gaz. Je viens de recevoir les charges annuelles. L'agence qui gère la location de cette maison et de ces trois appartements a calculé les charges très simplement en prenant le prorata de la surface habitable. Vu qu'il n'y a qu'un seul compteur pour les trois appartements, je suis incapable de savoir exactement ce que j'ai consommé. Est-ce que le mode de calcul est légal ou est-ce que je peux contester la somme que l'agence me demande ? D'avance merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **11/06/2011** à **12:29**

location vide ou meublée ? Si meublée forfait de charges ou pas ?

Par **yaddap**, le **11/06/2011** à **14:16**

l'appartement était vide

Par **mimi493**, le **11/06/2011** à **14:28**

Donc interdit de faire payer l'électricité (la revente d'électricité est interdite) pour les parties privées. Le bailleur a l'obligation de faire installer un compteur ERDF par logement. Exigez-le